



pôle emploi

Maintien de l'allocation

Micro-entreprise ayant optée
pour une déclaration MENSUELLE de chiffre d'affaires

✓ **Quels documents dois-je fournir ?**

- Formulaire d'option maintien ou capital
- Déclaration CFE

✓ **Comment m'actualiser chaque mois ?**

- Avez-vous travaillé ? OUI
 - Nombre d'heures : 151h
 - Salaire : chiffres d'affaires – abattement
(29 % achat-revente – 50 % BIC prestations services – 66 % en BNC professions libérales)
- Êtes-vous toujours à la recherche d'un emploi? OUI

✓ **Comment justifier mes revenus ?**

- Copie de votre déclaration mensuelle de chiffre d'affaires

✓ **Comment transmettre mes justificatifs ?**

- Documents papier : par la poste, ou dans la boîte aux lettres de l'agence. Attention dans ce cas, les délais de traitement peuvent être plus longs.
- Documents numérisés : Par le biais de votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr / Mon dossier / Mes échanges avec Pôle Emploi / Transmettre un document / Actualisation / Entrepreneuriat / Justificatif.



